PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE CHAVIGNY - Meurthe-et-Moselle

Séance du 30 mars 2018

L'an deux mil **dix-huit**, le **trente mars**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 23 mars 2018 Date d'affichage : 03 avril 2018

Conseillers en exercice: 18 - Présents: 13 - Votants: 13

<u>Présents</u> : DENILLE – DENIS – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – LODDO – MARECHAL – MAZOYER – POJÉ –

ROUYER - TILLARD - VILLA - WEISS -

Absents: MAHLA – SOYER – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procuration:/

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DENIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/02/2018

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 09/02/2018, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20180330_18 – ENSEIGNEMENT – 8.1 Organisation des rythmes scolaires rentrée de septembre 2018

Le Maire rappelle l'historique de la réorganisation des rythmes scolaires tendant à améliorer le bien-être des enfants.

Il informe le Conseil Municipal des différents courriers et pétitions de parents « pour » ou « contre » le retour à la semaine de 4 jours. Comme il s'y était engagé, il n'a pas répondu aux différentes sollicitations hors Comité de Pilotage des rythmes de l'enfant et Conseils d'écoles.

Il donne un compte rendu des différents comités de pilotage et des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle.

Un très large débat s'instaure et différents points sont étudiés, notamment :

- ➤ Suivre ou non la décision des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle de revenir à la semaine de 4 jours, indépendamment du bien-être de l'enfant préconisant la semaine à 4 jours et demi ; Monsieur René DENILLE indique qu'il est partisan du rythme scolaire à 4,5 jours avec école le samedi matin et c'est pourquoi il souhaite s'abstenir concernant cette délibération ; Mesdames LODDO et MAZOYER déclarent vouloir s'abstenir également.
- ➤ Problématique financière concernant le mercredi matin et la fin de journée si les enfants quittent ¼ d'heure plus tôt : participation communale impossible au vu de la disparition des dotations en cas de demande de dérogation pour revenir à 4 jours.
- ➤ Les nouveaux horaires proposés, suite à la décision du retour à la semaine de 4 jours, soit : de 08 H à 12 H et de 14 H à 16 H 30 ; cet horaire prenant en compte la volonté des enseignants de maximiser le temps d'apprentissage le matin et la nécessité d'un temps de restauration scolaire de deux heures à la pose méridienne exprimée par la MJC des Castors qui en a la charge. Une réorganisation de la MJC des Castors et des horaires des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles s'impose et va, de fait, mettre en débat les organisations possibles à la pause méridienne.

Un bilan des Temps d'Activités Périscolaires est aussi fait : S'il n'a pas été positif sur la dernière année scolaire, la MJC des Castors et la commune souhaitait revenir à un niveau de qualité connu lors du lancement des TAP il y a trois ans.

Considérant la sollicitation et la contestation du Directeur de l'Ecole Elémentaire concernant cette proposition de nouveaux horaires une décision définitive semble impossible sur ce point. .../...

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération, par 08 voix « Pour », et 5 « Abstentions » :

- VU: les articles D.521-10 et D.521-12 du Code de l'Education,
- <u>VU</u>: le Décret 2017-2018 du 27 juin2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des Ecoles Maternelle et Elémentaire publiques,
- **CONSIDERANT**: que ce même Décret permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,
- **CONSIDERANT**: le Projet Educatif de Territoire de la Commune de CHAVIGNY pour la période 2017/2020,
- **CONSIDERANT**: l'avis favorable des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle des 13 et 19 mars 2018, sollicitant une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,
- <u>CONSIDERANT</u>: que le Conseil Municipal ne s'estime pas compétent ni chrono biologiquement, ni pédagogiquement pour se substituer à l'Etat dans la détermination des rythmes scolaires et qu'il estime alors que les enseignants sont les plus à même de prendre position sur le sujet,

- DECIDE:

- de suivre l'avis des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle,
- que le retour à la semaine d'enseignement sur **8 demi-journées réparties sur 4 jours** sera remis en place dès la rentrée de septembre 2018, dans les Ecoles Maternelle et Elémentaire,
- que devant la contestation du directeur d'école élémentaire sur les horaires proposés au vote du conseil municipal, il convient de poursuivre le débat concernant les nouveaux horaires à appliquer et de délibérer ultérieurement.
- <u>DECIDE</u>: de confier à la MJC des Castors, conformément à la délibération du Conseil Municipal n°20170324-23 du 24 mars 2017, l'organisation et l'animation des Temps d'Activités Périscolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 06/07/2018 et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018.

A 22 H 20, le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie WEISS -Adjoint aux Finances-, pour la présentation des 3 points financiers suivants.

DCM N°20180330_19 - FINANCES - 7.2.1. Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur Jean-Marie WEISS commente l'état de notification des taux d'imposition 2018 : les bases ont été réévaluées de1,012 % et le produit fiscal attendu est d'un montant de 627.092 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **CONSIDERANT** : l'état de notification des taux d'imposition **2018** et le produit fiscal attendu,
- <u>DECIDE</u> : de maintenir les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier sur les Propriétés Bâties et du Foncier sur les Propriétés Non Bâties,
- APPROUVE : les taux d'imposition 2018, comme suit :

* Taxe d'Habitation :	12,74 %
* Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :	15,75 %
* Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties :	39,60 %

.../...

DCM N°20180330 20 - FINANCES - 7.5.2. Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix « Pour », et 1 « Abstention » :

- ATTRIBUE : les subventions suivantes :

* ADMR Les Mirabelliers	50,00 €
* A.M.C. de CHAVIGNY	155,00 €
* ASC Association Sportive de CHAVIGNY	500,00€
* CLCV	50,00 €
* Comité des Fêtes de CHAVIGNY	2.500,00 €
* Coopérative Scolaire E. Elémentaire de CHAVIGNY	4.510,00 €
* Coopérative Scolaire E. E. CHAVIGNY 'Classe Verte SION'	700,00€
* Coopérative Scolaire E. Maternelle de CHAVIGNY	2.245,00 €
* Comité des Œuvres Sociales du Personnel de CHAVIGNY	6.300,00 €
* D.D.E.N.de M.M	50,00 €
* Feeling & Co Les yeux de leur maître	50,00 €
* Foyer Rural CHAVIGNY	1.500,00 €
* Harmonie Municipale de CHALIGNY	250,00€
* Les Restaurants du Cœur	400,00€
* Secours Catholique	155,00€
* Secours Populaire	155,00 €

DCM N°20180330_21 - FINANCES - 7.5.2. Vote de la subvention 2018 au CCAS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ATTRIBUE : la subvention suivante :

DCM N°20180330_22 - FINANCES - 7.10 ONF Travaux 2018 en Forêt Communale : programme d'actions

Monsieur René DENILLE donne des explications concernant les travaux sylvicoles prévus en forêt.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le programme d'actions, établi par l'Office National des Forêts, pour des travaux sylvicoles en forêt communale en 2018,
- CONSIDERANT: le devis estimatif présenté par l'Office National des Forêts, pour des travaux de fonctionnement d'un montant 5.384,40 € (TTC) et d'investissement pour la somme de 1762,80 € (TTC),
- **DECIDE** : de valider ce programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018,
- <u>AUTORISE</u> : le Maire à signer, au nom de la Commune, les pièces financières à intervenir entre la Commune et l'Office National des Forêts.

DCM N°20180330 23 - FINANCES - 7.10 Contrat chaudière de la Salle 'André Chardin' avec ACER SAINTOIS

Monsieur Mario VILLA donne des explications concernant les devis demandés à plusieurs Entreprises dont la Société CCER SAINTOIS qui est spécialisée et qui ne fait que de la maintenance : son délai d'intervention en cas de panne étant de 6 H.

.../...

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- <u>CONSIDERANT</u>: le projet de contrat d'entretien, des installations de chauffage (chaudière, climatisation, VMC double flux, chauffe-eau solaire), de la Salle Socio-éducative et Culturelle 'André CHARDIN', établi par la Société CCER SAINTOIS (4 rue Joseph Machard à 54330 OMELMONT), définissant les conditions des prestations d'entretien, pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2021, et pour un coût total annuel (hors dépannages complémentaires) de 2.780,00 € (HT),
- <u>AUTORISE</u>: le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat d'entretien des installations de chauffage de la Salle Socio-éducative et Culturelle, à intervenir avec la Société CCER SAINTOIS, pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2021.

DCM N°20180330_24 - FONCTION PUBLIQUE - 4.1.1. Heures supplémentaires des agents titulaires

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- <u>CONSIDERANT</u>: que les agents titulaires des différents services communaux: administratif, technique et social sont susceptibles d'effectuer, ponctuellement, des heures supplémentaires dans le cadre de leur fonction respective, comme par exemple:
 - Assister aux Débats d'Orientation Budgétaire et conseils municipaux
 - Préparation et organisation des élections
 - Astreinte hivernale : déneigement et salage des rues
 - Manifestations festives : tir du feu d'artifice, défilé de St Nicolas, course de caisses à savon...
 - Problèmes divers dans un bâtiment ou à l'extérieur : inondation...
 - Nettoyage de la Salle Socio-éducative et Culturelle en cas de manifestations successives
 - Sorties scolaires toute la journée.
- <u>DECIDE</u>: d'autoriser les agents titulaires des différents services communaux à effectuer des heures supplémentaires, en cas de besoin, dans le cadre de leur fonction respective et de les rémunérer selon les barèmes en vigueur, correspondant à leur grade.

DCM N°20180330_25 - FINANCES - 7.1 Vote du Budget Primitif 2018 'M14'

Monsieur Jean-Marie WEISS donne un compte rendu des 2 Débats d'Orientation Budgétaire et commente principalement les projets d'investissement 2018, dont la rénovation énergétique de la Mairie financée par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VOTE : le Budget Primitif de l'exercice 2018, comme suit :

• Fonctionnement :

Dépenses

Propositions nouvelles : 1.009.014,28 €

Recettes

Propositions nouvelles : 927.389,16 €
Résultat cumulé de fonctionnement Excédent 002 : 81.625,12 €
Recettes Totales 1.009.014,28 €

• Investissement :

Dépenses

Propositions nouvelles : 497.417,35 €
Reports des restes à réaliser 2017 : 46.698,58 € .../...

Résultat cumulé d'investissement Déficit 001 : 50.410,20 €

Dépenses Totales 594.526,13 €

Recettes:

Propositions nouvelles : 560.480,13 €
Reports des restes à réaliser 2017 : 34.046,00 € **Recettes Totales** 594.526,13 €

DCM N°20180330_26 - FINANCES - 7.10 Rénovation énergétique de la Mairie : convention de regroupement et de valorisation des CEE dans le cadre du Programme TEPCV-CEE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- <u>CONSIDERANT</u>: la délibération du Conseil Municipal n°20170911-41 du 11/09/2017, validant le dossier de travaux de « rénovation énergétique de la Mairie -changement des fenêtres, volets et des portes, isolation thermique par l'extérieur, et isolation des combles, installation d'une VMC- » et sollicitant une subvention au titre du Programme TEPCV-CEE,
- <u>CONSIDERANT</u>: le projet de convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies dans le cadre du Programme CEE « Economies d'Energies dans les TEPCV », à intervenir entre l'Association Pays Terres de Lorraine (2 rue de la Colombe à COLOMBEY-LES-BELLES) et la Commune,
- <u>AUTORISE</u> : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir entre l'Association Pays Terres de Lorraine et la Commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 mai 2018 à 20 H 30

Commissions municipales:

Bureau: Mercredi 11 avril 2018 à 18 H 30

Communication: Mardi 10 avril 2018 à 17 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.